

SÉANCE DU COMITE SYNDICAL DU JEUDI 16 JUIN 2022

2022 - 43 DESIGNATION DES REPRESENTANTS AU SEIN DE L'ENTENTE « TERRITOIRE D'ENERGIE PAYS DE LA LOIRE »

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi 16 juin, le Comité du syndicat départemental d'énergie de Loire-Atlantique, dûment convoqué à cet effet par courriel du 10 juin 2022, s'est réuni dans la salle du Comité au SYDELA à Orvault, sous la présidence de Raymond CHARBONNIER, Président en exercice.

Nombre de délégués titulaires en exercice : 24

Délégués présents : 17
Votants : 17

Titulaires présents :

Monsieur Raymond CHARBONNIER, délégué du collège électoral de Sud Estuaire
Monsieur Frédéric DUNET, délégué du collège électoral de la Presqu'île de Guérande - Atlantique
Monsieur Didier MEYER, délégué du collège électoral de Clisson, Sèvre et Maine Agglo
Monsieur Maurice BOUHIER, délégué du collège électoral de Sèvre et Loire
Monsieur Philippe CAILLON, délégué du collège électoral de la Région de Blain
Monsieur Jean-Paul ALLANIC, délégué du collège électoral de la Région Nazairienne et de l'Estuaire
Monsieur Régis MOESSARD, délégué du collège électoral de la Région Nazairienne et de l'Estuaire
Monsieur Henri RABERGEAU, délégué du collège électoral de Pays d'Ancenis
Monsieur Yves TAILLANDIER, délégué du collège électoral d'Estuaire et Sillon

Délégués titulaires présents (visioconférence) :

Monsieur Patrick BERTIN, délégué du collège électoral de Grand Lieu
Monsieur Dominique DAVID, délégué du collège électoral de Châteaubriant-Derval
Monsieur Denis DUGABELLE, délégué du collège électoral de Pornic Agglo - Pays de Retz
Madame Laurence GUILLEMIN, déléguée du collège électoral d'Erdre et Gesvres
Monsieur Philippe JOUNY, délégué du collège électoral de Pont-Château et Saint-Gildas-des-Bois
Monsieur Denis LAPADU-HARGUES, délégué du collège électoral de La Presqu'île de Guérande - Atlantique
Monsieur Pascal PAILLARD, délégué du collège électoral de Sèvre et Loire
Monsieur Dominique GEFFRAY, délégué du collège électoral de Châteaubriant-Derval

Délégués titulaires absents :

Monsieur Jean-Pierre BELLEIL, délégué du collège électoral de Pays d'Ancenis (excusé)
Monsieur Florian BOYERE, délégué du collège électoral de Pays de Redon (excusé)
Monsieur Sébastien CHAMBRAGNE, délégué du collège électoral de Clisson, Sèvre et Maine Agglo (excusé)
Monsieur Sylvain LEFEUVRE, délégué du collège électoral d'Erdre et Gesvres (excusé)
Monsieur Gaëtan LÉAUTÉ, délégué du collège électoral de Pornic Agglo - Pays de Retz (excusé)
Monsieur Jean-Pierre POSSOZ, délégué du collège électoral de la Région de Nozay (excusé)
Monsieur Laurent ROBIN, délégué du collège électoral de de Sud Retz Atlantique (excusé)

Délégués suppléants présents : Nicolas MAHÉ, délégué du collège électoral de la Région Nazairienne et de l'Estuaire

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Paul ALLANIC

Affichage le 17 juin 2022

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,

Vu la convention constitutive d'un Pôle Energie Pays de la Loire entre autorités organisatrices de la distribution publique d'énergie, signée en date du 18 septembre 2013,

Vu la délibération n°2015-25 du Comité Syndical en date du 18 juin 2015, portant approbation de la convention constitutive de l'Entente Pôle Energie Pays de la Loire,

Vu la convention constitutive, en date du 7 décembre 2015, d'une Entente intercommunale dénommée Pôle Energie Pays de la Loire – réunissant les quatre syndicats d'énergie (SYDELA, SYDEV, SIEMML, Territoire d'Energie Mayenne, le Département de la Sarthe et la Région Pays de la Loire),

Considérant que depuis 2015, le SYDELA est membre d'une entente intercommunale dénommée « Territoire d'Energie Pays de la Loire » (TE PDL), constituée par les autorités organisatrices de la distribution publique d'Energie et collectivités territoriales, suivantes :

- Le Syndicat d'Energie de Loire-Atlantique (SYDELA),
- Le Syndicat Intercommunal d'Energie de Maine et Loire (SIEMML),
- Le Territoire d'Energie de Mayenne (TE 53)
- Le Syndicat Départemental d'Energie de Vendée (SyDEV)
- Le Département de la Sarthe (CD72)
- La Région Pays de la Loire

Considérant que l'Entente de Territoire d'Energie Pays de la Loire a pour but :

- D'être l'interlocuteur privilégié des différents acteurs locaux et nationaux concernés par les transitions territoriales et les prospectives énergétiques.
- De mener des projets cohérents répondant aux besoins et demandes des collectivités en collaboration avec divers partenaires à l'échelle de la région.

Considérant la volonté des Présidents des Autorités Organisatrices de la distribution d'électricité (AODE) de travailler ensemble, de collaborer à établir une position politique commune et résoudre collectivement des problématiques opérationnelles,

Considérant que la représentation de l'Entente est la suivante :

- 3 représentants / syndicat, ayant voix délibérative
- 1 représentant titulaire et 1 représentant suppléant pour le Département de la Sarthe, ayant voix consultative
- 1 représentant titulaire et 1 représentant suppléant pour la Région, ayant voix consultative

Considérant la nécessité de désigner 3 représentants pour représenter le SYDELA au sein de l'Entente,

Considérant que MM. Raymond CHARBONNIER, Frédéric DUNET et Didier MEYER se portent candidats,

Le Comité décide, à l'unanimité :

- De désigner M. CHARBONNIER, M. DUNET et M. MEYER comme représentants du SYDELA au sein de l'Entente « Territoire d'Energie Pays de la Loire

**Le Président,
Raymond CHARBONNIER**

